Le dialogue renouvelé entre État et collectivités

Un enjeu d'avenir

L'articulation des politiques culturelles au cœur de l'action des grandes villes et agglomérations

Les maires de grandes villes sont attentifs à leurs conservatoires, comme ils le sont à toutes les composantes du maillage culturel local qui s'est développé à mesure qu'élus et citoyens ont tâché de répondre aux besoins de la population en développant l'offre culturelle. La politique culturelle menée par les collectivités est ainsi passée progressivement d'une réflexion axée sur les artistes à une réflexion orientée sur les publics et leurs parcours culturels.

La démocratisation culturelle, en route sous diverses formes depuis bien avant Malraux, se dote au fur et à mesure d'outils nouveaux, toujours plus intriqués les uns dans les autres : le réseau des bibliothèques vient répondre aux dispositifs de soutien aux librairies indépendantes, l'éducation artistique et culturelle est mise en résonnance entre les conservatoires, les écoles d'art, les salles de concert et de spectacle, la rénovation du patrimoine comme l'ensemble des politiques culturelles se conduisent de manière croissante dans une approche commune avec les habitants, les commerçants, les entreprises et les artistes. Une communauté de destin ne se forge en effet pas une fois pour toutes dans le creuset d'événements exceptionnels, mais elle se refonde chaque jour à travers des échanges.

Cette identité commune ainsi créée soutiendra demain la mobilisation de la communauté autour d'objectifs élaborés en commun, inscrits dans un plan national et un contrat territorial.

Maires de grandes villes

L'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), créée en 1974, est une association pluripolitique. Elle regroupe les villes et intercommunalités et accueille en son sein à la fois des maires de villes-centre, des présidents de communautés d'agglomération, des présidents de communautés urbaines et des présidents de métropoles. Elle comptait, au 1er janvier 2014, 95 adhérents, répartis en 49 villes (dont 41 de plus de 100 000 habitants) et 46 EPCI. Elle fête cette année ses 40 ans !

C'est tout l'enjeu de l'action de l'AMGVF en cette période de réorganisation territoriale de la République. L'implication accrue des grandes villes dans la gestion des politiques culturelles est une réalité depuis de nombreuses années déjà, mais cette implication n'est qu'imparfaitement reconnue. Le nouvel acte de décentralisation administrative ne trouvera dès lors sa pertinence que s'il dépasse le seul principe de gestion, à l'instar du simple transfert des subventions de l'Etat aux collectivités territoriales. Les enjeux résident beaucoup plus sûrement dans l'articulation entre les différentes échelles de territoires, le discernement des logiques industrielles et sociétales et les responsabilités partagées entre les acteurs en présence.

La définition de partenariats de développement précis constitue la garantie d'une intervention équilibrée sur l'ensemble du territoire. Dans certaines grandes villes, telles Toulouse, la culture est ainsi intégrée dans le contrat urbain de cohésion sociale.

Le CCTDC au service du dialogue entre Etat et collectivités

Le Conseil des Collectivités pour le Développement Culturel (CCTDC), qui a pour objectif d'améliorer le dialogue et de mettre en œuvre une consultation et une co-élaboration entre les collectivités et l'Etat sur l'actualité, les besoins et les projets liés aux politiques culturelles dans lesquelles s'impliquent les collectivités, a pris une nouvelle dimension depuis que le Ministère de la culture a compris la nécessité, à partir de l'action des DRAC, d'un meilleur dialogue avec les acteurs locaux de la mise en œuvre des politiques culturelles.

Le CCTDC permet une écoute importante de la part du ministère des besoins, difficultés et revendications des collectivités. Il institue un relais de transmission efficace vers la Ministre, qui peut commenter lors des séances plénières les conclusions auxquelles sont parvenues les nombreux groupes de travail. Des résultats tangibles ont été obtenus, notamment dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, mais le conseil gagnerait à être renforcé, officialisé à la manière des grands lieux nationaux de dialogue entre l'Etat et les collectivités (à l'instar, par exemple, du comité des finances locales).

David CONSTANS-MARIGNY
Chargé de mission Education, Insertion, Culture
AMGVF : Association des Maires des Grandes villes de France